

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P. 90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,
WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 20

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER - 01 80 92 80 25

Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et
C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 27



COUPE DU MONDE FÉMININE
FRANCE 2019



District
des Yvelines
de Football

SAISON 2018 / 2019

La Passion du Football vrai

N° 1604



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 26 mars 2019

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

AGENDA	2
INFORMATIONS DIVERSES	2
LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES	3
DECISIONS ADMINISTRATIVES	3-4
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	4-6
COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS	6
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE	7-8
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	8-10
DECISIONS ADMINISTRATIVES FA	10-11
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	11-12
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	12
FLASH ACTU TECHNIQUE	13
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	14

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

FORUM NATIONAL SUR LE SPORT AU SERVICE DE LA PAIX

LA TREVE OLYMPIQUE ET
LES JOP DE PARIS 2014

Vendredi 5 Avril 2019

COMITE NATIONAL OLYMPIQUE
ET SPORTIF FRANCAIS
MAISON DU SPORT FRANCAIS
1 Avenue Pierre de Coubertin
75013 PARIS



Pour découvrir le programme
prévisionnel et les horaires
des différentes tables rondes

[Cliquez ici](#)



Yvelines
Le Département



AGENDA 2018 / 2019 MARS / AVRIL

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
25	26	27	28	29	30	31
1 ^{er}	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14

Le 28/03/19

Réunion du Bureau du Comité de Direction au District

Le 06/04/19

Finales Départementales U13 F & G à Maurepas

8ème plateau « Fillofoot » à Rosny sur Seine

Le 10/04/19

Réunion du Bureau du Comité de Direction au District

Comité de Direction au District

Le 14/04/19

Détection U12F & U13F - Perfectionnement à Noisy le Roi

FORMATION

FORMATIONS DES DIRIGEANTS

Les formations 2018/2019 sont ouvertes. Le catalogue des formations est désormais disponible sur notre site internet.

Inscrivez-vous en [cliquant ici](#)

Infos du jour
Nouvelles Dates
Formations
Educateur Fédéral

FORMATIONS DES EDUCATEURS DE FOOTBALL

Retrouvez chaque semaine le programme mensuel des formations à venir :

l'état des formations ouvertes à la pré-inscription ainsi que l'évolution du nombre de candidats inscrits en [cliquant ici](#)



La belle initiative de l'AS POISSY « Passons le CAP ! » une journée tournée sur le handicap et le sport

Dimanche 24 mars, que les sourires ont éclairé la journée « Passons le CAP ! » organisée par l'As Poissy à l'initiative de Karine BOSSUET, Xavier SCHULLER et Mélanie ROBLES.

Ce grand rassemblement sur le thème du handisport s'est organisé en deux parties.

Le matin s'est déroulé un tournoi de sport adapté réunissant 5 équipes (Sartrouville, Montesson, Rueil, Paris CA, Ovale et Sens Poissy) et remporté par l'équipe de Rueil.

L'après-midi a débuté par une démonstration de football malentendant opposant les équipes Omnisports des Sourds de Versailles OSY78 et Dialogue et Liberté des Sourds en Val d'Oise, dont le coup d'envoi fut donné par Luis Fernandez.

Puis se sont succédées des initiations de goal ball et de cécifoot réunissant des enfants déficients visuels et les enfants du club.

Tout au long de l'après-midi des randonnées en joëlettes ont également été orchestrées par l'association Pompier Raid Aventure.

Des moments inoubliables resteront gravés comme la démonstration par deux joueurs de l'équipe de France de cécifoot : le milieu de terrain Hakim AREZKI et l'attaquant Gaël RIVIERE, qui ont ensoleillé la manifestation par leur aura, leur douceur et leur talent.

Les enfants malvoyants ont pu échanger lors d'un moment privilégié avec les deux champions, loin des yeux mais très proches du cœur...

L'As Poissy football, remercie tous les participants, ses bénévoles, ses partenaires, tous ceux qui ont mis du cœur à l'ouvrage pour faire de cette journée une grande fête. Fier de ce succès, le club yvelinois espère pouvoir ouvrir ses portes la saison prochaine au public handisport.



LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Liges régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public. Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

DECISIONS ADMINISTRATIVES

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL SENIORS

D6-A DU 17/03/2019
50669.2 MANTES OLYMPIQUE FC 1 / MANTES LA VILLE FC 1

U19

D1-U DU 17/03/2019
51822.2 CHANTELOUP LES V. US 1 / VOISINS FC 1

U17

D2-A DU 17/03/2019
52199.2 POISSY AS 2 / MONTIGNY LE BX AS 1

FORFAIT GENERAL SENIORS

528448 BEYNES FC 1

FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F 2EME FORFAIT SENIORS

D5-C DU 17/03/2019
50615.2 ST ARNOULT FC 78 2

SENIORS F

D1-U DU 23/03/2019
53897.2 SARTROUVILLE FC 1

U17

D4-A DU 24/03/2019
52397.2 JUZIERS FC 1

D4-C DU 24/03/2019
52528.2 ELANCOURT OSC 2

1ER FORFAIT SENIORS

D6-A DU 24/03/2019
50676.2 VERNOLITAIN STADE 2

D6-B DU 17/03/2019
50715.2 BEYNES FC 1

U17

D2-A DU 24/03/2019
52208.2 HOUILLES SO 1

FORFAITS AVISES 2EME FORFAIT SENIORS

D6-B DU 24/03/2019
50724.2 BEYNES FC 1

MATCHES REMIS A JOUER LE 30/3/2019 U15

D4-B
52906.2 VERSAILLES 78 FC 5 / VILLEPREUX FC 1
52914.2 ST CYR AFC 1 / CARRIERES S/S US 1

A JOUER LE 06/04/2019
U15

D1-U
52643.2 LES MUREAUX OFC 1 / GUYANCOURT ES 1

D3-B
52815.2 ELANCOURT OSC 1 / BUC AO 1

D4-B
52913.2 CROISY US 1 / FOURQUEUX FOOT OMS 1

A JOUER LE 07/04/2019
SENIORS

D5-B
50559.2 HOUILLES SO 2 / CROISSY US 2

D6-B
50737.2 ANDRESY FC 2 / FEUCHEROLLES USA 1

D6-C
53840.2 MESNIL ST DENIS ASL 1 / BUC FOOT AO 2

U17

D4-B
52453.2 CONFLANS PATRONAGE 1 / HOUILLES AC 3

A JOUER LE 21/04/2019
VETERANS

D4-C
51290.2 AUTEUILLOIS-VILLIERS 11 / YVELINES US 12

A JOUER LE 05/05/2019
SENIORS

D6-C
53837.2 ABLIS SUD FC 2 / FONTENAY LE FLEURY 2

VETERANS

D5-E
53765.2 VOISINS FC 13 / TREMBLAY S/MAULDRE 11

U19

D3-A
53989.2 MAGNANVILLE FC 1 / VAUXOISE ES 1

A JOUER LE 08/05/2019
VETERANS

D1-U
50828.2 MEULAN CN 11 / PLAISIROIS FO 11

D5-B
51502.2 VERNEUIL FOOT 12 / CONFLANS PORTUGAIS 12

U15

D3-A
52779.2 ROSNY S/S CSM 2 / VILLENES ORGEVAL 1

D2-B
52746.2 VIROFLAY USM 1 / TRAPPES ES 2

CRIRIUM DU LUNDI

POULE UNIQUE
60081.1 LE PECQ US 1 / IN AS 1

MATCHES A PROGRAMMER SENIORS

D1-U
50033.1 GARGENVILLE STADE 1 / CARRIERES GRESILLONS 1

SENIORS F

D1-U
53882.2 TRAPPES ES 1 / MANTOIS 78 FC 1
53887.2 SARTROUVILLE FC 1 / PLAISIR PORT-CLAYES 1

FOOT LOISIR + 45 ANS

COMPTE TENU DU NOMBRE DE MATCHES NON JOUES A CE JOUR, LA COMMISSION DEMANDE AUX CLUBS DE SE METTRE D'ACCORD SUR DES NOUVELLES DATES ET D'EN INFORMER LA COMMISSION.

POULE UNIQUE

54914.1 MONTIGNY LE BX AS 1 / MEZIERES-SERBIE 12
54919.1 MAULOISE US 1 / MAUREPAS AS 2
54920.1 CROISSY US 1 / MEZIERES-SERBIE 12
54925.1 VOISINS FC 1 / MAULOISE US 1
54931.1 MAULOISE US 1 / AUTEUILLOIS AS 1
54933.1 VERSAILLES ESTRELA 1 / VOISINS FC 1
54934.1 CROISSY US 1 / USBS EPONE 1
54950.1 MAUREPAS AS 2 / USBS EPONE 1
54954.1 AUTEUILLOIS AS 1 / MONTIGNY LE BX AS 1
54955.1 MAULOISE US 1 / CROISSY US 1
54969.1 VERSAILLES ESTRELA 1 / CROISSY US 1
54976.1 CROISSY US 1 / VOISINS FC 1
54979.1 MAULOISE US 1 / MONTIGNY LE BX 1
51984.1 VOISINS FC 1 / AUTEUILLOIS AS 1
54985.1 MONTIGNY LE BX 1 / VERSAILLES ESTRELA 1
54990.1 CROISSY US 1 / AUTEUILLOIS AS
54926.2 VERSAILLES ESTRELA 1 / MAUREPAS AS 2
54962.2 MAUREPAS AS 2 / CROISSY US 1

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 25/03/19

Présents : MM. J-P LEDUC (Président) , M. P. ALEXANDRE, M. PANARIELLO Mme RUPERT . M. H. SOULE

Absent excusé: Y. AVOIRTE (CD), L. JOUBERT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

LIGUE DE PARIS ILE DE FRANCE

D4-A DU 18/11/2018

50355.1 SARTROUVILLEFC 2 / ROSNY/SEINE CSM 2

Extrait du procès verbal de la Commission Régionale d'Appel du mercredi du 13/02/2019, infligeant un retrait de 4 points dont 3 avec sursis au classement de l'équipe 2 SENIOR du FC SARTROUVILLE. Infligeant un retrait de 3 points avec sursis au classement de l'équipe 2 SENIORS de ROSNY/SEINE CSM 2.

581215 ULMR

Le club nous informe que participeront au Tournoi de Cusset du 20 au 22 Avril 2019 (justificatif fourni) :

- √ 1 équipe U15
- √ 1 équipe U17

Transmis à la Commission des Statuts et Règlements

527743 MONTIGNY LE BX AS

Le club informe le District qu'il a inscrit à un tournoi en Belgique 4 équipes de 4 catégories différentes (U13, U15, U17 et U19) le week-end de Pâques.

Rappel : La Commission vous demande un justificatif d'engagement.

502858 HOUILLES AC

Le club informe le District que les équipes suivantes seront en tournoi aux dates indiquées :

- √ U15 du 21 au 28 avril
- √ U17 du 22 au 28 avril
- √ U19 du 22 au 28 avril

Rappel : La Commission vous demande un justificatif d'engagement.

SENIORS

SENIORS D3-A DU 24.03.19

50230.2 BONNIERES FRENEUSE FC 1 / HOUILLES SO 1

Pris note du rapport de l'arbitre et de l'arrêt municipal de BONNIERES FRENEUSE envoyé le samedi à 11h33.

L'arbitre s'étant déplacé, les frais sont à la charge du club de BONNIERES FRENEUSE.

La commission dit match neutralisé, BONNIERES FRENEUSE jouant hors championnat

U19

D3-A DU 07/04/2019

53989.2 MAGNANVILLE FC 1 / VAUXOISE ES 1

La Commission dit match à jouer le 05 mai 2019.

U17

526859 JUZIERS FC

Pris note du courrier de JUZIERS.

La Commission confirme le forfait de JUZIERS.

U15

D2-B DU 23/03/2019

52746.2 VIROFLAY USM 1 / TRAPPES ES 2

La Commission dit match à jouer le 08 mai 2019.

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

60081.1 LE PECQ US 1 / IN AS 1

La commission dit match à jouer le 08 mai 2019.

513864 CARRIERES SUR SEINE US

Le lundi 08/04/19 sont programmés 2 matchs de CRITERIUM DU LUNDI SOIR contre :

- √ SARTROUVILLE FC
- √ PORT-MARLY CS

La Commission dit match CARRIERES SUR SEINE / PORT MARLY à jouer le 08 mai 2019.

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS (COMPTE LIGUE)

Situation du club de 581511 MANTES OLYMPIQUE FOOTBALL CLUB

La Commission,

En application de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France lors de sa réunion du 03/12/2018 de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (2ème quote-part licences et/ou du relevé des

Droits de Changement de Club) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 14/02/2019,
Considérant que le club n'a toujours pas régularisé sa situation financière à ce jour,
Considérant qu'entre le 14/02/2019 et ce jour, l'équipe Séniors 1 a disputé 1 rencontre :

Seniors D6-A du 24/03/2019
50680.2 FONTENAY ST PERE AS 1 / MANTES OLYMPIQUE FC 1

Par ces motifs,
Fait application de l'article 3.8.1 du règlement sportif de la ligue de Paris Ile de France et de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France du 03/12/2018 et retire

1 point ferme au classement 2018/2019 de l'équipe SENIORS D6-A MANTES OLYMPIQUE FC 1.

La commission rappelle que votre club s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière

Situation du club de 529206 PORTUGAIS DE PLAISIR

La Commission,
En application de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France lors de sa réunion du 03/12/2018 de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (2ème quote-part licences et/ou du relevé des Droits de Changement de Club) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 14/02/2019,
Considérant que le club n'a toujours pas régularisé sa situation financière à ce jour,
Considérant qu'entre le 20/12/2018 et ce jour, les équipes ont disputé les rencontres suivantes :

C.D.M. D1 DU 24/03/2019
51688.2 PLAISIR PORTUGAIS AS 5 / ACHERES BENFICA A.P. 5

Par ces motifs,
Fait application de l'article 3.8.1 du règlement sportif de la ligue de Paris Ile de France et de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France du 03/12/2018 et retire :

1 point ferme au classement 2018/2019 de l'équipe CDM D1 PLAISIR PORTUGAIS AS 5.

La commission rappelle que votre club s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière

Situation du club de 581762 CHANTIERS AJ 78

La Commission,
En application de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France lors de sa réunion du 03/12/2018 de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de

compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (2ème quote-part licences et/ou du relevé des Droits de Changement de Club) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 14/02/2019,
Considérant que le club n'a toujours pas régularisé sa situation financière à ce jour,
Considérant qu'entre le 20/12/2018 et ce jour, l'équipe a disputé la rencontre suivante :

CDM D2-B du 24/03/2019
51740.2 MESNIL ST DENIS ASL 5 / CHANTIER AJ 5

Par ces motifs,
Fait application de l'article 3.8.1 du règlement sportif de la ligue de Paris Ile de France et de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France du 03/12/2018 et retire

1 point ferme au classement 2018/2019 de l'équipe CDM D2-B CHANTIER AJ 5.

La commission rappelle que votre club s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE
SENIORS

D5-B DU 24/03/2019
50560.2 VERSAILLES JUSSIEU 1 / MONTESSON U.S. 2
Pris note du rapport de VERSAILLES JUSSIEU.
La commission sanctionne l'équipe de VERSAILLES JUSSIEU selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F. d'un avertissement et d'une amende de 30 €

D5-C DU 24/03/2019
50627.2 JOUY EN JOSAS U.S. 2 / YVELINES U.S. 2
Pris note du rapport de JOUY EN JOSAS et de l'arbitre de la rencontre.
La commission décide de ne pas sanctionner et demande à JOUY EN JOSAS de faire vérifier la (les) tablette(s) auprès du District de Football des Yvelines.

VETERANS

D2-A DU 17/03/2019
50883.2 BOUGAINVILLEES AFDOM 11 / VERNEUIL PORT. 11
Pris note du courrier de l'arbitre de la rencontre. La FMI a bien été réalisée.

D4-B DU 24/03/2019
51227.2 JOUY EN JOSAS U.S. 11 / MARLY LE ROI U.S. 11
Pris note du rapport de JOUY EN JOSAS.
La commission décide de ne pas sanctionner et demande à JOUY EN JOSAS de faire vérifier la (les) tablette(s) auprès du District de Football des Yvelines.

U17

D4-B DU 24/03/2019
52465.2 VERNEUIL FOOT 2 / CONFLANS F.C. 2
Pris note du rapport de VERNEUIL.
La commission sanctionne l'équipe de VERNEUIL selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F. d'un avertissement et d'une amende de 30 €

D4-D DU 17/02/2019
52573.2 PERRAY FOOT. ES 1 / MONTFORT FC 1
Après rappel et non réception de rapport,
la commission sanctionne les 2 équipes d'une amende de 20€ (selon l'annexe 2 du RS du D.Y.F. absence de rapport demandé par une commission) et selon l'annexe 11 du RS du D.Y.F d'un avertissement et d'une amende de 30 €

CRITERIUM DU LUNDI

POULE A DU 18/03/2019
60080.1 OVILLOISE 2 / BAILLY NOISY 1
Pris note du rapport de OVILLOISE.
La commission décide de ne pas sanctionner.

U16F

POULE A DU 23/03/2019
60140.1 CHANTELOUP LES V. US 1 / BUC FOOT AO 1
Pris note du rapport de CHANTELOUP.
La commission sanctionne l'équipe de BUC selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F. d'un avertissement et d'une amende de 30 €

DEMANDES DE RAPPORT
VETERANS

D2-B DU 17/03/2019
50951.2 LOUV./CELLOIS A.S. 12 / BEYNES F.C. 11
La commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

U19

D1-U du 17/03/2019
51822.2 CHANTELOUP LES V. USM 1 / VOISINS FC 1
Pris note du rapport de l'arbitre.
La commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI. **1° rappel avant sanctions.**

U15

D5-A DU 16/3/2019
55016.2 POISSY AS 4 / MANTES LA VILLE FC1
La commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI. **1° rappel avant sanctions.**

U13 ESPOIR

PHASE 2 DU 16/03/2019

59371.1 MAUREPAS AS 1 / PARIS ST GERMAIN FC 2

Pris note du rapport de MAUREPAS.

La commission sanctionne l'équipe de PARIS ST GERMAIN selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F. d'un avertissement et d'une amende de 30 €

U12 ESPOIR

PHASE 2 DU 16/03/2019

59633.1 POISSY AS 12 / MUREAUX O.F.C. LES 11

La commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur la non utilisation de la FM1.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 21.03.2019

Présents : Mme PLATEL, MM BEAUDOUX Michel (Vice-Pdt), DE-LESCHAUX Alain (Sec), DRAY Paul (Pdt), HOUZE Michel (Sec), VE-RITE Max.

Excusés : Mr GUICHETEAU Didier, HOUIN Laurent (CD).

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

AUDITION SENIORS

D3A

20488361 du 17.03.2019 CHANTELOUP LES VIGNES U.S. 2 / BREVAL LONGNES F.C. 1

Courrier de BREVAL LONGNES F.C. concernant l'arbitrage.

La Commission convoque pour sa réunion du **jeudi 28.03.19 à 18h30:**

CHANTELOUP LES VIGNES U.S. :

M. SAFIR Youcef, arbitre bénévole.
M. HAMMI Rachid, capitaine
M. CHEHIDA Ammar, éducateur
M. ERNAULT Daniel

BREVAL LONGNES F.C. :

M. JEAN Gérard
M. LANGLOIS Jean Christophe
M. DUPRAY Alexis

Motif : Déroulement des formalités administratives avant et après match.

EVOCATION SENIORS

D4A

20488663 du 17.03.2019 MEZIERES A.J. 2 / MAGNANVILLE F.C. 2

Demande d'évocation de MAGNANVILLE F.C. sur la participation du joueur RATIE Fabrice de MEZIERES A.J. susceptible d'être suspendu. La Commission transmet à MEZIERES A.J. copie de la demande d'évocation et demande à MEZIERES A.J. de lui faire part de ses observations pour le **27.03.19 avant 17 h.**

Débit 43,50€ à MAGNANVILLE F.C.

VETERANS

D3A

20490118 du 17.02.2019 ANDRESY F.C. 11 / VERSAILLES JUSSIEU 11

Demande d'évocation de ANDRESY F.C. sur la participation à cette rencontre du joueur FUSSI Yahia de VERSAILLES JUSSIEU susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à VERSAILLES JUSSIEU copie de la demande d'évocation et demande à VERSAILLES JUSSIEU de lui faire part de ses observations pour le **27.03.2019 avant 17h.**

Débit 43,50€ à ANDRESY F.C.

D3A

20490129 du 17.03.2019 AUBERGENVILLE F.C. 12 / VERSAILLES JUSSIEU 11

Demande d'évocation de AUBERGENVILLE F.C. sur la participation à cette rencontre du joueur FUSSI Yahia de VERSAILLES JUSSIEU susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à VERSAILLES JUSSIEU copie de la demande d'évocation et demande à VERSAILLES JUSSIEU de lui faire part de ses observations pour le **27.03.2019 avant 17h.**

Débit 43,50€ à AUBERGENVILLE F.C.

REPRISE DES DOSSIERS ERRATUM

VETERANS

D3A

20490114 du 10.03.2019 BREVAL-LONGNES F.C. 11 / ENT. MAGNANVILLE F.C./MANTOIS 12

Reprise de dossier paru dans YF1603 du 19.03.2019.

Réserves de BREVAL-LONGNES F.C. concernant l'article 7.10 : Joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérifications, la Commission dit **réserves recevables mais non fondées.**

Lire :

- Aucun des joueurs de l'ENT.MAGNANVILLE F.C./MANTOIS 12 inscrits sur la feuille de match objet des réserves, n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure du MANTOIS F.C., le **24.02.2019 en Coupe des Yvelines contre ACHERES C.S.** (article 7.10 du Règlement sportif du D.Y.F.).
- le **MAGNANVILLE F.C.** ne dispose pas d'équipe Vétérans propre au club.

Résultat acquis sur le terrain : BREVAL-LONGNES F.C. / MAGNANVILLE F.C. - 3 / 4

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCHES U17

D4A

20432877 du 17.03.2019 BONNIERES FRENEUSE 1 / EPONE MEZIERES U.S.B.S. 1

Réserves de EPONE MEZIERES U.S.B.S. concernant la participation à cette rencontre de plus de 2 joueurs « Mutation hors période ».

Lecture de la feuille de match.

Après vérifications, la Commission dit **réserves recevables mais non fondées.**

Seul le joueur WALLON Marouane, de BONNIERES FRENEUSE, est titulaire d'une licence « Mutation hors période », et aucun autre joueur n'est titulaire d'une licence Mutation.

Résultat acquis sur le terrain : BONNIERES FRENEUSE / EPONE MEZIERES 8 / 2

Débit 43,50€ à EPONE MEZIERES

HOMOLOGATION DE TOURNOIS

L'homologation ne devient effective qu'en l'absence de match officiel prioritaire sur les tournois internes.

MONTIGNY LE BRETONNEUX A.S.

Tournois internationaux.

Participation de 4 équipes

U13, U15, U17, U19.

À HASSELT (Belgique) le 20 et 21.04.2019.

Transmis à la Ligue.

TRIEL A.C.

Tournoi U11, U13 le 23.06.2019. au stade Gaston CHIRAC.

Homologués.

BEYNES F.C.

Challenges « de la Ville de BEYNES F.C. » U11, U13, U15. Le 05.05.2019. Homologués.

Quant aux U 9, ceux-ci ne peuvent jouer en tournoi mais sous forme de plateau.

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 12/03/2019

Présents: Mme Nathalie PASIERB, M. Philippe DEBEAUPUIS (Président), Patrick ALEXANDRE, Patrice LETOUZEY, Lotfi ZARKA

Absents excusés: Mme Natacha HUGEL, MM. Didier GUICHE-TEAU, Laurent TESSIER, Pascal TISSERAND, Jean Heloïc ROULIS, Jean-Pierre JOUANNE, Christian MEYER Sofiane KADI, Mustapha JINAMI Stéphan PILLEMONT

La Commission de District de l'Arbitrage rappelle que, conformément aux dispositions prévues dans les Statuts et Règlements Fédéraux, section Statut de l'Arbitrage article 39, les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

Mail de Mr THOREL Cédric dirigeant US YVELINES concernant le match U13 – MONTIGNY AS1 // YVELINES MONTFORT 1.

La Commission prend note et confirme que M. KILLE n'est pas un arbitre certifié. Elle rappelle aux clubs les priorités d'arbitrage en application de l'article 10 du Règlement de la Compétition du Critérium Espoir U12-U13.

La Commission transmet à la Commission Football Animation.

DEMANDES D'ARBITRES

La Commission de District de l'arbitrage prend note de la demande et accèdera à la requête des clubs ci-dessous visés dans la limite de la disponibilité d'arbitres :

CONFLANS F.C. CDM D2 - LES MUREAUX // CONFLANS FC du 14 avril 2019 arrivée le 19 mars 2019

CONFLANS FC U17 D2 - POISSY // CONFLANS FC du 14 avril 2019 arrivé le 19 mars 2019

DAMMARTIN EN SERVE CDM D2 - CROISSY US // DAMMARTIN EN SERVE du 21 avril 2019 arrivé le 18 mars 2019

DAMMARTIN EN SERVE CDM D2 - MAURECOURT // DAMMARTIN EN SERVE du 14 avril 2019 arrivé le 18 mars 2019

ELANCOURT OSC U17 D2 - CHATOU AS // ELANCOURT OSC du

12 mai 2019 arrivé le 14 mars 2019

ELANCOURT OSCE U17 D2 – VELIZY ASC // ELANCOURT OSC du 26 mai 2019 arrivé le 14 mars 2019

ULMR FC U19 D3B – CARRIERES SUR SEINE US // ULMR FC du 14 avril 2019 arrivé le 15 mars 2019

AUTEUILLOIS AS VET D4 - MAUREPAS AS 12 // AUTEUIL VILLIERS 11 du 14 avril 2019 arrivé le 19 mars 2019

AUBERGENVILLE FC – VET D3A AUBERGENVILLE FC 12 // ANDRESY FC 11 du 07 avril 2019 arrivé le 19 mars 2019

ESTRELA FC VERSAILLES VET D4B – BOIS D'ARCY AS 13 // ESTRELA VERSAILLES 11 du 14 avril 2019 arrivé le 19 mars 2019

USCV 78 U15 D3D - VILLENES ORGEVAL // CHANTELOUP du 06 avril 2019 arrivé le 18 mars 2019

FOURQUEUX FOOT O.M.S U17 D4C - CROISSY // FOURQUEUX du 14 avril 2019 arrivé le 15 mars 2019

AS POISSY VET D4A - ROSNY SUR SEINE // AS POISSY du 07 avril 2019 arrivé le 15 mars 2019

MAUREPAS AS VET D5E MAGNY 78 FC // MAUREPAS AS du 31 mars 2019 arrivé le 13 mars 2019

ES PERRAY FOOTBALL VET D4C - MAUREPAS AS // PERRAY FOOT ES du 31 mars 2019 arrivé le 13 mars 2019

VILLENES ORGEVAL VET D3A - MUREAUX OFC // VILLENES ORGEVAL du 31 mars 2019 arrivé le 12 mars 2019

FC MAGNANVILLE U17 D3A – CARRIERES S/SEINE // MAGNANVILLE FC 1 du 31 mars 2019 arrivé le 14 mars 2019

VESINET FC VET D4B - HOUILLES SO // VESINET FC 11 du 31 mars 2019 arrivé le 13 mars 2019

La Commission de District de l'Arbitrage a le regret de ne pouvoir accéder à la requête des clubs ci-dessous visés, leur demande étant parvenu hors délais. (Pour rappel réception de la demande 15 jours minimum avant la date de la rencontre)

ALJ LIMAY FOOTBALL U15 D2A - SARTROUVILLE FC // LIMAY ALJ du 23 mars 2019 arrivé le 19 mars 2019

RC78 NEAUPHLE-PONT. U17 D2A - NEAUPHLE // LES CLAYES SS BOIS du 24 mars 2019 arrivé le 15 mars 2019

JUZIERS FC VET 3DA – BREVAL LONGNES FC // JUZIERS FC du 31 mars 2019 arrivé le 19 mars 2019

USM LES CLAYES SS BOIS CDM D2B – MESNIL ST DENIS AS //

CLAYES SS BOIS US du 31 mars 2019 arrivé le 18 mars 2019

FC MONTFORT CDM 2DB - FC BEYNES // FC MONTFORT du 31 mars 2019 arrivé le 18 mars 2019

La Commission de District de l'Arbitrage rappelle aux clubs que le délai minimum est calculé à date de relevé des courriels par les services administratifs du DYF. (Ex : le lundi matin pour tous les mails reçus du vendredi après 18 heures au lundi 09 heures)

DEMANDE DE RAPPORT

VETERANS

D5C DU 17/03/19

20491234 MESNIL LE ROI AS / PORT MARLY CS

La Commission demande un rapport à l'arbitre DYF M. AZHARI Rida concernant son arrivée tardive ainsi que des explications sur le fait qu'aucune entrée et sortie n'ait été enregistrée sur la FMI

Au plus tard pour le Mardi 02 Avril 2019 à 12h.

D1 DU 10/02/19

20489754 HOUILLES SO 11 / ACHERES CS 11

Suite au rapport du délégué officiel DYF et du contrôle de la FMI, il apparaît qu'aucune sanction administrative n'a été mentionnée sur cette même FMI, bien que l'arbitre ait délivré plusieurs cartons lors de cette rencontre.

La Commission de District de l'Arbitrage demande à M. LE BILLAN de bien vouloir transmettre un rapport d'explication sur ces faits.

Dernier rappel au plus tard le mardi 2 Avril 2019 à 12h00.

SENIORS

D5A DU 24/02/19

20488912 VAUX ES 1 / VILLENES ORGEVAL FC 2

Suite à un mail du club VAUXOISE ES en date du 25 Février 2019, mentionnant qu'un joueur s'est blessé gravement (fracture de la cheville droite) à la 43^{ème} minute de jeu et que cela n'a pas été noté sur la FMI par l'arbitre.

La Commission de District de l'Arbitrage demande un rapport d'explication à M HOURFANE , arbitre officiel de la rencontre afin qu'il confirme la blessure du joueur numéro 15 de VAUXOISE ES et qu'il indique les raisons pour lesquelles il ne l'a pas mentionné sur la FMI.

Dernier rappel au plus tard le mardi 2 Avril 2019 à 12h00.

REPRISE DE DOSSIER U19

COUPE DES YVELINES

21184183 ETANG ST NOM / SARTROUVILLE

Faisant suite au dossier transmis par la Commission de Discipline de 1^{ère} instance, concernant les propos tenus par Monsieur l'arbitre de la rencontre avant le match.

La Commission ayant besoin de précisions complémentaires au sujet des faits.

Ayant réglementairement convoqué en sa séance restreinte :

Présents :

M.DESARTRE Didier, Délégué DYF sur la rencontre.

M.HOUACINE Djamel, éducateur de l'équipe de SARTROUVILLE FC.

Absents excusés :

M.FOFANA Fodé, arbitre assistant 2 (SARTROUVILLE FC).

M.CAILLOT François, éducateur de l'équipe d'ETANG ST NOM.

Absent non excusé :

M.MAZURE Robin, arbitre DYF sur la rencontre.

Après étude des pièces versées au dossier,

Après avoir entendu M.DESARTRE Didier, Délégué DYF, qui a indiqué que :

- Monsieur l'arbitre de la rencontre est arrivé dix minutes avant le coup d'envoi ;

- Qu'il a tenu des propos inappropriés avant le début de la rencontre au joueur numéro 9 de l'équipe de Sartrouville et au capitaine de cette même équipe ;

- Qu'il a eu un comportement provocateur suite à l'exclusion du joueur numéro 9 de l'équipe de Sartrouville, en lui faisant notamment un sourire narquois.

Après avoir entendu M.HOUACINE Djamel, éducateur de l'équipe de SARTROUVILLE FC qui a indiqué que :

- Monsieur l'arbitre avait dit au capitaine de son équipe, avant le début de la rencontre, qu'il avait deux joueurs dans le collimateur ;

- Que suite à l'exclusion du joueur numéro 9 de son équipe, Monsieur l'arbitre a eu une attitude provocatrice, en suivant le long de la ligne de touche le joueur exclu qui était accompagné d'un dirigeant, avant de lui adresser sourire narquois.

La Commission ayant délibéré hors la présence des personnes auditionnées

Statuant en premier ressort,

Décide

De soustraire M.MAZURE Robin de la désignation pour huit (8) matchs à compter du 26/03/2019

Motif : Manquement aux devoirs de sa charge.

RAPPEL AUX ARBITRES DYF

Nous vous rappelons que le port des bijoux est interdit. Cela signifie donc que tout joueur portant des bijoux se verra interdire de participer à la rencontre. Seule l'alliance européenne strappée est acceptée.

Lorsque vous excluez un joueur au cours d'une rencontre, vous devez impérativement le consigner sur la FMI dans la partie « observations d'après match » et établir un rapport que vous adresserez avant le mardi suivant 12h00.

Lorsque l'exclusion fait suite à une faute grossière, un acte de brutalité ou des propos injurieux, grossiers ou blessants, il vous est demandé de décrire avec précision ce qui s'est passé, et de retranscrire scrupuleusement les propos tenus par le fautif sur la FMI. Sans ces éléments, il est très difficile à la Commission de Discipline de statuer.

Lorsque vous excluez un joueur suite à deux avertissements reçus au cours de la même rencontre, vous devez le noter sur la FMI mais le rapport n'est pas obligatoire.

La Commission rappelle à tous les arbitres qu'il n'y a plus de frais de déplacement supplémentaire, même si la distance est supérieure à 50Km

Egalement en cas de match non joué pour quelque raison que ce soit, seule l'indemnité de déplacement peut être perçue.

L'arbitre a obligation de fournir la feuille des indemnités sinon il ne pourra prétendre à être indemnisé

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 25 mars 2019

Présents: Mmes BEAUBIAT. MM. BALTHAM, BOIVIN, INACIO, LOUVEL, PEDRO,

Absents excusés : Mme BOIVIN MM. DUTACQ, CORNUAULT. NOYELLE, VIMONT.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FINALE FESTIVAL FOOT U13

La Finale départementale du Festival Foot U13 se déroulera le samedi 6 avril prochain à Maurepas. Elle regroupera 16 équipes masculines et 8 équipes féminines.

Pour consulter le tirage : [cliquez ici](#)

Nous rappelons aux clubs qualifiés que la FMI devra être utilisée pour justifier des joueurs et de l'encadrement de chaque équipe. Pensez à autoriser sur footclubs la compétition aux personnes qui utiliseront la FMI le 6 avril prochain.

CATEGORIE U7

Les deux premiers plateaux de la 4ème phase sont désormais disponibles : [Cliquez ici](#)

CATEGORIE U9

Plateaux découverte football à 8

La Commission vous informe que 3 dates vous sont proposées afin de participer à des journées découverte de football à 8, uniquement pour les joueurs U9. L'inscription est limitée à une équipe U9 par club (12 joueurs). La première date de pratique se fera le samedi 6 avril prochain. Pour vous inscrire, merci de remplir le questionnaire correspondant pour le lundi 1er avril à 12h00 au plus tard. Les informations vous seront communiquées directement par mail.

Plateaux

Tous les plateaux jusqu'à la fin de la saison sont disponibles : [Cliquez ici](#)

Lieux & horaires des plateaux du 30/03/19 fournis par les clubs

870 114 : POISSY AS : 10h45 : Stade du COSEC

Courriers

MEZIERES AJSL

Le club nous informe ne pas apparaître sur la programmation des plateaux (3 équipes l'après-midi).

Après vérifications, la Commission confirme l'erreur. Pour le 30 mars elle vous affecte sur le plateau n°860 104 au CELLOIS CS. Pour les autres dates, la Commission réfléchit à des solutions.

FEUCHEROLLES USA

Le club, via son responsable de catégorie, justifie sa demande de ne pas recevoir de plateaux jusqu'à la fin de saison en raison d'un problème d'encadrement.

La Commission prend note

DAMMARTIN EN SERVE AS

Le club s'est rendu compte d'une erreur sur son inscription aux plateaux de la 4ème phase, il a demandé le créneau du matin au lieu de l'après-midi. Il demande la possibilité de modifier les plateaux afin qu'il puisse basculer sur l'après-midi.

La Commission prend note et cherche une solution à compter du 13 avril.

GUYANCOURT ES

Le club fait remarquer que son plateau du 25 mai est identique à celui du 13 avril.

La Commission regarde pour le plateau du 25 mai.

CONFLANS FC

Le club nous rappelle qu'il ne peut participer à un plateau à cette date. La Commission, sur votre courrier du 20 février avait compris que vous ne souhaitiez pas être recevant à cette date, car vous disiez avoir déjà un plateau Espérance prévu à domicile. Dans tous les cas, elle prend note de votre non participation à ce plateau au CELLOIS CS.

860 101 du 30/03/19 : MEULAN CN

Le club de MEULAN nous avertit de l'inondation de son terrain et demande à changer le site d'accueil de ce plateau. Le club de MEZY-HARDRICOURT ne peut le recevoir.

Le plateau se déroulera à ECQUEVILLY FC. Remerciements.

PLATEAUX U8-U9 ESPÉRANCE

Courriers

802 du 16/03/19 : BAILLY NOISY SFC

Courrier du responsable de catégorie de SARTROUVILLE FC concernant les conditions d'accueil de ses équipes.

La Commission demande des explications au club de BAILLY NOISY sur l'accueil des équipes de SARTROUVILLE F, pour le lundi 1er avril 12h00 au plus tard.

Lieux & horaires des plateaux du 30/03/19 fournis par les clubs

902 : POISSY AS : 9h30 : Stade du COSEC

903 : SARTROUVILLE FC : 9h30 : Stade Tobrouk

905 : CONFLANS FC : 9h30 : Stade Léon Biancotto

CATEGORIE U11

Challenges Plateaux U10-U11

La prochaine journée des Challenges U10-U11, et spécifiques U10 et U11 aura lieu le Samedi 30 Mars 2019.

Pour plus d'informations : [Cliquez ici](#)

Lieux & horaires des plateaux du 30/03/19 fournis par les clubs

U10

01 : SARTROUVILLE FC : 9h45 : Stade Nungesser

05 : VIROFLAY USM : 10h45 : Stade des Bertisettes

10 : VILLENNES ORG FC : 9h30 : Stade municipal à Villennes S/S

U11

11 : VILLENNES ORG FC : 10h45 : Stade municipal à Villennes S/S

13 : SARTROUVILLE FC : 10h45 : Stade Nungesser

DYF

01 : VIROFLAY USM : 9h30 : Stade des Bertisettes

32 : MANTOIS 78 FC 9h30 : Stade du Moulin des Rades

Courriers

2 équipes poules A1/A2 du 16/03/19

MEZIERES AJSL 1 2 / MANTES LA VILLE FC

Suite au courrier d'un parent de MEZIERES AJSL la Commission demande des précisions sur les faits au club de MANTES LA VILLE FC et au club de MEZIERES AJSL pour le lundi 1er avril à 12h00 au plus tard.

Par année poules A1/A2 du 23/03/19

MAISONS LAFFITTE FC 1 11 / MUREAUX OFC 1 11

Le club de MAISONS LAFFITTE nous fait part du forfait d'une équipe des MUREAUX sur ces rencontres, sans qu'il ait été prévenu en amont et demande à ne plus jouer contre ce club toute catégorie confondue.

La Commission prend note et demande au club de MAISONS LAFFITTE FC de nous communiquer les dates des plateaux/ rencontres pouvant poser problèmes.

Challenge DYF 008 du 30/03/19 : CHESNAY 78 FC

Le club nous rappelle avoir demandé à ne pas accueillir à cette date sur les inscriptions.

La Commission prend note, voir les modifications dans le récapitulatif du Challenge.

Challenge DYF 013 du 30/03/19 : CONFLANS FC

Le club de CONFLANS FC recevant trop de plateaux ne peut accueillir ce plateau qu'à 12h00. Le club de HOUILLES AC ne peut pas jouer à cet horaire, ni recevoir le plateau en raison de la même problématique. La Commission prend note, voir les modifications dans le récapitulatif du Challenge.

Challenge DYF 037 du 30/03/19 : MEULAN CN

Accord des 2 clubs pour que ce plateau se joue à TRIEL.

Accord de la Commission. Remerciements.

VILLEPREUX FC

Le club se rend compte d'une erreur d'inscription, deux équipes ont été inscrites en trop. Par conséquent, il ne pourra s'engager sur le plateau 007 prévu à VILLEPREUX FC avec le CHESNAY 78 FC.

La Commission prend note.

PORT MARLY CS

Le club se rend compte d'une erreur d'inscription, deux équipes ont été inscrites en trop. Par conséquent, il ne pourra s'engager sur le plateau 027 prévu à MAISONS LAFFITTE FC.

La Commission prend note.

CHATOU AS

Le club se rend compte d'une erreur d'inscription, une équipe a été inscrite en trop. Par conséquent, il ne pourra s'engager sur le plateau 039 prévu à BAILLY NOISY SFC.

La Commission prend note.

POISSY AS

Demande du club à ne pas participer aux plateaux de consolante.

La Commission afin de garder des plateaux cohérents, annule le plateau de Challenge DYF n°002 prévu à POISSY avec MARLY LE ROI US. Elle propose aux clubs de MARLY LE ROI US & VILLEPREUX FC de trouver un accord pour réaliser un plateau entre leurs équipes.

Infractions Critérium Espoir U10-U11

Rencontres du 16/03/19

VELIZY ASC 11 (1ère infraction)

Le club de VELIZY ASC demande les raisons de cette infraction.

MM. MENDY Michel (CFF2) & CAPRON Guillaume (aucun diplôme) inscrits sur la feuille de match ne disposent pas du diplôme minimum requis (Pour rappel : Module U11 du CFF1).

GUYANCOURT ES 11 (rencontre du 23/03) : 1ère infraction. L'éducateur officie en tant qu'arbitre central sur la rencontre.

VOISINS FC 1 (rencontre du 23/03) : 1ère infraction

CATEGORIE U12-U13

Courriers

1 équipe poule A du 30/03/19

56530 : TRIEL AC 1 / LAINVILLOIS-GUITRANCOURT 1

Demande du club de TRIEL AC pour jouer cette rencontre à 16h00 en raison d'une rencontre U15 auparavant.

Accord de la Commission.

CRITERIUM-ESPOIR U12 U13

Courriers

Poule Promotion U13 du 23/03/19

59441 : TRAPPES ES 2 / ROSNY CSM 1

La commission dit le match à jouer le 6 avril.

Poule Promotion U13 du 30/03/19

59448 : VIROFLAY USM 1 / PLAISIROIS FO 2

Demande du club de VIROFLAY USM pour jouer cette rencontre à 14h00.

Accord de la Commission.

Poule Promotion U13 du 30/03/19

59449 : HOUDANAISE REGION FC 1 / CONFLANS FC 2

Accord des deux clubs pour jouer cette rencontre à 14h00.

Accord de la Commission.

CRITERIUM ESPOIR U12-U13

Infractions

Article 17 du Règlement de la Compétition
Absence non excusée d'un éducateur suffisamment diplômé
Malus : -1pt au classement de la 2ème phase
Rencontres du 23/03/19

MANTOIS 78 FC 11 (1ère infraction)
ELANCOURT OSC 11 (1ère infraction)

MANTOIS 78 FC 2 (2ème infraction - attention au-delà de 2 infractions avérées sur la saison, la Commission est susceptible de ne pas reprendre le club la saison suivante).

BOUAFLE FLINS ES (3ème infraction)

La Commission constatant une 3ème infraction sur cette équipe au cours de la saison, demande des explications au club de BOUAFLE FLINS ES concernant l'absence d'un éducateur suffisamment diplômé pour le lundi 1er avril 12h00 au plus tard.

PARIS SAINT GERMAIN FC 2 - Rencontre du 23/02

La Commission prend note des explications fournies par le club. Malgré qu'elle aurait préféré être prévenu des raisons de l'absence de l'éducateur diplômé, la Commission excuse l'absence du 23 février contre CARRIERES GRESILLONS AS 1.

DECISIONS ADMINISTRATIVES

Réunion du 18 mars

FORAIT NON AVISE

U13

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 16/03/19

55378 : MANTOIS 78 FC 3
55498 : MANTOIS 78 FC 13

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

U11

1er rappel
Plateaux du 16/03/2019

U11 DPTAL 1 SANS DISTINCTION 2

Poule B1
ECQUEVILLY EFC1 / FEUCHEROLLES USA1
LOUVECIENNES AS1/ VERNEUIL ENTENTE 2

Poule B2
ECQUEVILLY EFC2 / FEUCHEROLLES USA2
LOUVECIENNES AS2/ VERNEUIL ENTENTE 3

Poule C1
ST ARNOULT FC78 1 / MAGNY 78 FC1

Poule C2
ST ARNOULT FC78 2 / MAGNY 78 FC2

Poule D1
CROISSY US2 / FONTENAY LE FLEURY 3

Poule D
CROISSY US3 / FONTENAY LE FLEURY 4

U10 U11 DPTAL PAR ANNEE

Poules A1/U11
CHANTELOUP LES VIGNES US1 / MUREAUX OFC 1

Poules A2/U10
CHANTELOUP LES VIGNES US11 / MUREAUX OFC 11

Poules B1/U11
CROISSY US1 / MESNIL ST DENIS AS1

Poules B2/U10
CROISSY US11 / MESNIL ST DENIS AS11

Poules C1/U11
LIMAY ALJ2 / CONFLANS FC2
CARRIÈRES GRÉSILLONS 2 / SARTROUVILLE FC2

Poules C2/U10
LIMAY ALJ12 / CONFLANS FC12
CARRIÈRES GRÉSILLONS 12 / SARTROUVILLE FC12

U13

1er rappel
Plateaux du 16/03/2019

1 équipe

Poule A

56507 : ECQUEVILLY E.F.C1 / FONTENAY ST PERE As1
56509 : GUERNOISE ST MARTIN 1 / CROISSY US2
56511 : JUZIERS FC 1 / PORT MARLY CS1

Poule B

56661 : SONCHAMP AS1 / GUYANCOURT ES 3
56664 : VERSAILLES 78 FC / GAMB AIS-YVELINES 1

2 équipes

Poules B1 / B2

56033 / 56124 : ETANGS ST NOM / BOUGIVAL FOOT
56035 / 56126 : COIGNIERES FC / FEUCHEROLLES USA

Poules C1 / C2
56229 / 56364 : VERSAILLES 78 FC / HOUILLES SO
56230 / 56365 : MUREAUX O FC / TRAPPES ES

PAR ANNÉE

Poules A1 / A2

55379 / 55499 : LIMAY Aj / MAISONS LAFFITTE FC
55382 / 55502 : CHANTELOUP LES V. US / BUC FOOT AO

Poules B1 / B2

55617 / 55737 : MONTIGNY LE BX AS / MUREAUX OFC
55621 / 55741 : VERSAILLES 78 FC / ELANCOURT OSC

Poules B2

55694 : SARTROUVILLE F.C 12. / MONTIGNY LE BX AS 12

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

U9

1er rappel
Plateaux du 16/03/2019

870 104 ABLIS SUD 78 - (GAMB AIS - VALLEE 78 2 - VESGRE AS)
870 113 MARLY LE ROI US - (BAILLY NOISY SFC - CHATOU AS)
870 114 PORCHEVILLE FC (MUREAUX OFC - TRIEL AC)
870 116 CARRIERES GR AS (BOUAFLE ES - HOUILLES AC 2)
870 118 HOUILLES AC 1 (MAURECOURT FC - PECQ US)
870 119 ST ARNOULT FC (VALLEE 78 FC - VOISINS FC)
860 103 HOUDANAISE REG FC (JOUY EN JOSAS AS - BOIS D'ARCY - ROSNY CSM 2)
860 104 CHANTELOUP US (PORT MARLY CS - VERSAILLES JUSIEU AS - MONTIGNY LE BX AS)
860 106 LIMAY ALJ(MAGNANVILLE FC - MANTOIS 78 FC 2)
860 107 ST CYR AFC (CHESNAY 78 FC - MESNIL ST DENIS AS)
860 109 CROISSY US (CONFLANS FC - CELLOIS CS)
860 110 VILLEPREUX FC (MAGNY 78 FC - MAUREPAS AS)

U8/U9 ESPERANCE

1er rappel
Plateaux du 16/03/2019

Fiche équipe

1819801 : TRAPPES ES
1819802 : SARTROUVILLES FC
1819803 : BUC FOOT AO
1819804 : P.S.G / TRAPPES ES
1819805 : FONTENAY FLEURY AS
1819806 : VELIZY ASC

ANOMALIES FEUILLES DE MATCHES

U11

1er rappel
Plateaux du 16/03/2019

La Commission demande des explications aux clubs concernés pour le lundi 1er avril à 12h00 au plus tard.

Poule A1

MANTES LA VILLE FC3 / JUZIER FC1

Manques les noms et licences du Club de JUZIERS FC1.

U13

1er rappel
Plateaux du 16/03/2019

La Commission demande des explications aux clubs concernés pour le lundi 1er avril à 12h00 au plus tard.

1 équipe

Poule A

56515 : MESNIL LE ROI AS1 / ETANG ST NOM ES 3

Manque Nom, N° Licence du Responsable Du MESNIL LE ROI AS.

Poule A

56513 : LOUVECIENNES AS 1 / MEZIERES AJSL 1

Manque arbitre

Poule B

56662 : ELANCOURT OSC3 / POIGNY LA FORET US1

Manque Nom, N° Licence du Responsable D'ELANCOURT

Poule B

56658 : NEAUPHLE PONT. RC 2 / MAGNY 78 FC 2

Manque arbitre.

Poule B1

56030 : ST ARNOULT FC 1 / MAUREPAS AS 2

Manque arbitre

Poule B2

56121 : ST ARNOULT FC 2 / MAUREPAS AS 3

Manque arbitre

Par année

Poule A1

55377 : CHAMBOURCY ASM 11 / CROISSY US 1

Manque arbitre

Poule A2

55497 : CHAMBOURCY ASM 11 / CROISSY US 11

Manque arbitre

Poule B1

55623 : MONTESSON US 2 / MARLY LE ROI US2

Manque N° Licence du Responsable de MARLY

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

U12-U13 ESPOIR

1er rappel
Plateaux du 16/03/2019

U12

59570 : CARRIERES GRE AS 11 / VIROFLAY USM 11

59572 : ROSNY CSM 11 / FONTENAY FLEURY AS 11

U13

59304 : VERSAILLES 78 FC 2 / HOUILLES AC 2

59372 : CARRIERES GRE AS 1 / BOUAFLE FLINS ES 1

59435 : ROSNY CSM 1 / CONFLANS FC 2

59439 : HOUDANAISE REGION FC 1 / MUREAUX OFC 1

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion du Jeudi 21 Mars 2019

Commission restreinte

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FILLOFOOT

Plateau Fillofoot

Le prochain plateau FILLOFOOT aura lieu le **Samedi 06 Avril 2019** à **ROSNY S/SEINE**.

CHALLENGE UI F A 8

La Commission du Football Féminin organise le Challenge Départemental U11F à 8.

Le tirage au sort a défini les poules suivantes. Le **1er club** est celui qui doit recevoir les rencontres. Un plateau final aura lieu le 18/05/2019

Poule A

VOISINS FC

MANTOIS FC

MONTIGNY LE BX AS

POISSY AS

Poule B

GUYANCOURT ES

TRAPPES E.S.

PARIS ST GERMAIN FC

PLATEAU UI F A 5

Samedi 30 mars 2019

Accueil à 10h30 pour un début de plateau à 11h00

STADE NUNGESSER

4, rue Nungesser 78500 SARTROUVILLE

POULE 1

SARTROUVILLE FC (1)

CARRIERES S/SEINE US (1)

CONFLANS FC (1)

CROISSY US (1)

ROSNY S/SEINE CSM (1)

Accueil à 09h30 pour un début de plateau à 10h00

STADE PORCHEFONTAINE

53 rue Rémont 78000 VERSAILLES

POULE 2

VERSAILLES FC 78 (1)

MAGNY 78 FC (1)

RAMBOUILLET (1)

POISSY AS (1)

ELANCOURT OSC (1)

FINALE FESTIVAL FOOT U13F

La Finale départementale du Festival Foot U13F se déroulera le samedi 6 avril prochain à Maurepas. Elle regroupera 8 équipes féminines.

Pour consulter le tirage au sort, [cliquez ici](#)

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er rappel

U16F

POULE B DU 16/03/2019

21276080 LIMAY ALJ 2 / MONTIGNY LE BX AS 2

FORAITS NON AVISÉS

11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U16F

CRIT U16F POULE B DU 23/03/2019

21276085 LIMAY ALJ

MATCH À JOUER PROCÉDURES

En dehors des demandes de report pour terrain impraticable ou autre impératif, une demande de report de match se fait par mail officiel du club ou via Footclub. Pour que la commission puisse valider la demande, **les deux clubs** doivent avoir convenu **d'une nouvelle date** de report et avoir répondu **AVANT LE VENDREDI 12H00 DERNIER DELAI**.

Si la procédure n'est pas respectée, la commission donne **match perdu aux deux équipes**.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Réunion restreinte du lundi 25 mars 2019

LA COUPE DES YVELINES ÉTANT UNE COMPÉTITION OFFICIELLE, LES CLUBS DOIVENT PRÉSENTER LEURS LICENCES SUR L'APPLICATION FOOTCLUBS COMPAGNON OU LE LISTING DES LICENCIÉS IMPRIMÉ PAR LE CLUB SUR PAPIER LIBRE.

LES PROTÈGES TIBIAS SONT OBLIGATOIRES

POUR LES CLUBS QUI ONT 2 ÉQUIPES ENGAGÉES SUR UN MEME PLATEAU, MERCI DE PRÉVOIR DEUX COULEURS DE MAILLOTS NUMÉROTÉS DIFFÉRENTES.

FORFAIT COUPES DES YVELINES FUTSAL PLATEAU QUALIFICATION

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	50,00 €
Non Avisé	100,00 €
Forfait en cours de plateau	150,00 €

CRITERIUM FUTSAL U12-U13

La demi-Journée de l'Esprit Sportif des clubs de critérium FUTSAL U12-U13 initialement fixée au Dimanche 23 décembre 2018 est reportée à une date ultérieure.

DEMI-FINALES

A NOTER QUE POUR CES DEMI-FINALES LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE SERA UTILISÉE.

LES PREMIERS MATCHES DE CHAQUE CLUBS SERONT DISPONIBLES SUR LA TABLETTE APRES SYNCHRONISATION.

LES CLUBS DEVRONT RÉALISER LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE SUR LA TABLETTE. AVANT LE PLATEAU

U17

PLATEAU DE VERNEUIL S/SEINE
GYMNASE PIERRE DE COUBERTIN
5, RUE JEAN-ZAY
78480 VERNEUIL-SUR-SEINE

DIMANCHE 7 AVRIL 2019 A 9H00
BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE
Responsable : Loïc JOUBERT 06 27 52 90 75

POULE A
RAMBOUILLET 1
LES MUREAUX 2
VERSAILLES FC
VIROFLAY
CROISSY

POULE B
RAMBOUILLET 2
LES MUREAUX 1
ST CYR AFC
POISSY
FOURQUEUX

U15

PLATEAU DE ST CYR
GYMNASE GÉRARD PHILIPPE
RUE GÉRARD PHILIPPE
78210 ST CYR L'ÉCOLE.

DIMANCHE 31 MARS 2019 A 9H00
Responsable : Jean VESQUES 06 99 88 60 26

POULE A
VERSAILLES FC 1
ST QUENTIN YV. 1
AUBERGENVILLE 1
CROISSY

POULE B
BOUAFLES-FLINS 1
RAMBOUILLET 1
ELANCOURT OSC 1
CARRIÈRES S/S

U13

PLATEAU DE BOIS D'ARCY
GYMNASE COLETTE BESSON
7 RUE ÉTIENNE-JULES MAREY
78390 BOIS D'ARCY

DIMANCHE 21 AVRIL 2019 A 9H00
Responsable : NATHALIE PASIERB 06 35 56 69 31

POULE A
VERNEUIL
GUYANCOURT
SARTROUVILLE
BOUAFLES-FLINS ENT.
ELANCOURT OSC

POULE B
ROSNY S/S
MONTIGNY
ST GERMAIN EN LAYE FC
POISSY
PLAISIROIS FO

U12

PLATEAU DE BOIS D'ARCY
GYMNASE COLETTE BESSON
7 RUE ÉTIENNE-JULES MAREY
78390 BOIS D'ARCY.

SAMEDI 20 AVRIL 2019 A 13H00
Responsable : Andréa PANARIELLO 06 16 01 64 90

POULE A
LIMAY
ESSARTS LE ROI
GUYANCOURT
POISSY

POULE B
CARRIÈRES S/S
NEAUPHLE
VERSAILLES
ST CYR

Prochaine réunion Vendredi 5 avril 2019

FLASH ACTU TECHNIQUE !

Formation Technique Module Animatrice Fédérale de Football Samedi 20 avril 2019

Nous vous informons, que le District des Yvelines de Football organise une toute nouvelle formation réservée au public exclusivement Féminin, le **module Animatrice Fédérale de Football**, le **samedi 20 avril 2019** à **Voisins le Bretonneux**.

Ce module de formation se déroule sur une journée de 6 heures, découpée en 2 fois 3 heures, où alternent les cours théoriques en salle et une partie de mise en situation pratique sur le terrain.

Le contenu de cette formation a pour objet de mieux permettre aux stagiaires d'appréhender l'environnement du football féminin, les publics âgés de 5 à 12 ans, de découvrir les différentes fonctions au sein du club autour de la pratique des jeunes filles et comment participer à la vie du club.

Pour participer à cette formation, il est impératif d'être majeure (18 ans révolus) et licenciée FFF (joueuses, dirigeantes...).

*Si vous souhaitez inscrire des candidates pour cette formation, rendez-vous sur notre site Internet à la rubrique : « **Formations - Inscription Educateur** » : <https://dyf78.ff.fr/inscriptions-formations/>*

*Vous devrez ensuite cliquer sur le **module « Animatrice fédérale de football »** puis sur « **consulter la liste des sessions** » puis **télécharger et compléter le bulletin d'inscription** pour effectuer la pré-inscription et nous retourner par courrier le **règlement de la formation : 70 €** et un **bon formation Educateur (trice)** pour bénéficier d'un remboursement de **25 €** à l'issue de la formation.*

Formation Technique C.F.F. I Module U11 mineurs Jeudi 2 & Vendredi 3 mai 2019

Nous vous informons, que le District des Yvelines de Football organise une formation C.F.F. 1 **module U11 mineurs, les 2 et 3 mai 2019** à Fontenay-le Fleury (lieu en attente de confirmation).

Ce module U11, réservé exclusivement aux licenciés mineurs (âgés de 16 ans révolus) garçons et filles, est organisé sur 2 journées de formation de 8h, où alternent les cours théoriques en salle et des parties de mise en situation pratique sur le terrain.

Le contenu de cette formation a pour objet de permettre aux stagiaires d'appréhender l'accueil et l'encadrement des joueur(se)s âgé(e)s de 9 à 11 ans, de découvrir les différentes facettes de la fonction d'Educateur(trice) et les contenus techniques et pédagogiques adaptés à cette catégorie U.11.

*Si vous souhaitez inscrire des candidats pour cette formation, rendez-vous sur notre site Internet à la rubrique : « **Formations - Inscription Educateur** » : <https://dyf78.ff.fr/inscriptions-formations/>*

*Vous devrez ensuite cliquer sur le **module « U11 »** du **C.F.F.1**, puis sur « **consulter la liste des sessions** », choisir le module réservé aux mineurs en **téléchargeant et complétant le bulletin d'inscription spécifique** pour effectuer la pré-inscription et enfin, nous retourner par courrier le **règlement de la formation : 115 €** et les **2 bons formations Educateur(trice)** pour bénéficier d'un remboursement de **50 €** à l'issue de la formation.*

Pour tout renseignement complémentaire : Messagerie : administration@dyf78.ff.fr

Département Formations Techniques : M. HUE - Tel : 01 80 92 80 29

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 26/03/19

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts
D1			D3A			D4B			D5C			D6C		
MANTOIS 78 FC	14,0	6	MAGNANVILLE F.C.	16,0	6	TRAPPES E.S.	22,0	6	HOUDANAISE REGION FC	7,0	6	RAMBOUILLET YVELINES	1,4	6
PLAISIROIS F.O.	24,0	6	LIMAY ALJ	29,0	6	CROISSY U.S.	22,0	6	MAGNY 78 F.C.	26,4	6	DIX SEPT TOURNANTS	2,9	6
MARLY LE ROI U.S.	15,0	6	ROSNY S/SEINE C.S.M.	23,0	6	ST ARNOULT F.C.	27,0	6	COIGNIERES F.C.	26,4	6	DIX SEPT TOURNANTS	2,9	6
CHESNAY 78 F.C. LE	33,0	3	PECQ US LE	25,1	6	ST CYR AFC	22,0	6	ELANCOURT O.S.C.	17,0	6	PERRAY FOOT. ES	fft	fft
GUYANCOURT ES	29,0	6	MUREAUX O.F.C. LES	30,4	3	MESNIL LE ROI A.S.	17,0	6	VIROFLAY U.S.M.	27,2	6	ABLIS FC SUD 78	7,9	6
HOUILLES A.C.	19,0	6	ST GERMAIN EN LAYE F.C.	15,7	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M	19,0	6	ST ARNOULT F.C.	17,6	6			
HARDRICOURT US	27,0	6	HOUILLES S.O.	17,0	6	VELIZY ASC	24,0	6	BOIS D'ARCY A.S.	32,0	3	BUC FOOT AO	11,0	6
SARTROUVILLE F.C.	28,0	6	CHANTELOUP LES V. US	21,0	6	YVELINES U.S.	11,0	6	MONTIGNY LE BX AS	25,1	6	MESNIL ST DENIS ASL	4,4	6
GARGENVILLE STADE	33,0	3	PORCHEVILLE FC	28,0	6	BAILLY NOISY SFC	20,0	6	NEAUPHLE-PONT.	31,4	3	FONTENAY LE FLEURY	6	6
MONTESSON U.S.	27,0	6	VILLENES ORGEVAL	22,0	6	BUC FOOT AO	23,0	6	YVELINES U.S.	31,4	3	MAGNY 78 F.C.	6	6
CARRIERES GRESILLONS	17,0	6	BREVAL LONGNES F.C.	15,0	6	DIX SEPT TOURNANTS	21,0	6	ABLIS FC SUD 78	35,6	3			
MAUREPAS AS	32,0	3	BONNIERES FRENEUSE F.C.	22,0	6	FONTENAY LE FLEURY	19,0	6	JOUY EN JOSAS U.S.		6			
D2A			D3B			D5A			D6A					
BAILLY NOISY SFC	24,0	6	VALLEE 78 F.C.	18,0	6	JUZIERS F.C.	fft	fft	GUERNOISE AS	fft	fft			
CONFLANS F.C.	33,0	3	VILLEPREUX F.C.	17,0	6	MAULOISE U.S.	22,0	6	MEZIERES A.J.	1,8	6			
VERSAILLES 78 FC	30,0	3	CHATOU AS	20,0	6	EPONE USBS	15,9	6	VERNOLITAIN STADE	5,5	6			
CLAYES SS/BOIS U.S.M	26,0	6	CHAMBOURCY ASM	15,0	6	GUITRANCOURT ASF	13,2	6	TRIEL AC	23,8	6			
MONTIGNY LE BX AS	35,0	3	ELANCOURT O.S.C.	21,0	6	MANTES OLYMPIQUE	fft	fft	PORCHEVILLE FC	7,3	6			
TRAPPES E.S.	35,0	3	MAUREPAS AS	35,0	3	GUERVILLE ARNOUVILLE	7,8	6	JUZIERS F.C.	fft	fft			
GUYANCOURT ES	30,0	3	COIGNIERES F.C.	19,0	6	VERNOLITAIN STADE	24,4	6	FONTENAY ST PERE AS	3,7	6			
JOUY EN JOSAS U.S.	10,0	6	MONTIGNY LE BX AS	22,0	6	BONNIERES FRENEUSE F.C.	18,1	6	ECQUEVILLY EFCE		6			
RAMBOUILLET YVELINES	22,0	6	PLAISIROIS F.O.	26,0	6	VAUXOISE ES	20,7	6	MANTES LA VILLE FC		6			
BOIS D'ARCY A.S.	27,0	6	VOISINS F.C.	25,0	6	VILLENES ORGEVAL	18,3	6	MANTES OLYMPIQUE		6			
NEAUPHLE-PONT.	17,0	6	MARLY LE ROI U.S.	20,0	6	ISSOU AS	20,7	6						
AUBERGENVILLE F.C	19,0	6	POISSY AS	15,0	6	MANTES U.S.C.	31,1	3						
D2B			D4A			D5B			D6B					
BOUGIVAL FOOT	12,0	6	CONFLANS F.C.	33,6	3	BOUGIVAL FOOT	50,1		BEYNES F.C.	18,3	6			
CARRIERES S/SEINE US	23,0	6	VERNEUIL S/SEINE US	25,3	6	HOUILLES S.O.	24,6	6	FEUCHEROLLES USA	3,7	6			
CHANTELOUP LES V. US	32,0	3	MAISONS-LAFFITTE F.C	12,1	6	SARTROUVILLE F.C.	fft	fft						
HARDRICOURT US	20,0	6	BREVAL LONGNES F.C.	19,7	6	HOUILLES A.C.	18,3	6	MAURECOURT F.C.	3,7	6			
MAULOISE U.S.	32,0	3	MAGNANVILLE F.C.	29,7	6	VILLEPREUX F.C.	55,0		CHAMBOURCY ASM	8,6	6			
CHESNAY 78 F.C. LE	38,0	3	SARTROUVILLE F.C.	58,3	6	CROISSY U.S.	30,6	3	ST GERMAIN EN LAYE F.C.	3,9	6			
EPONE USBS	37,0	3	ROSNY S/SEINE C.S.M.	12,1	6	CHATOU AS	23,2	6	CHESNAY 78 F.C. LE	1,3	6			
VERNEUIL S/SEINE US	47,0	1	GUERNOISE AS	fft	fft	ACHERES C.S.	fft	fft	LOUVECIENNES A.S.		6			
VOISINS F.C.	15,0	6	TRIEL AC	19,8	6	MONTESON U.S.	56,2		ANDRESY F.C.		6			
HOUDANAISE REGION FC	21,0	6	ANDRESY F.C.	25,3	6	CARRIERES S/SEINE US	12,2	6	MAISONS-LAFFITTE F.C		6			
VALLEE 78 F.C.	28,0	6	GARGENVILLE STADE	23,1	6	VERSAILLES JUSSIEU A.S.	39,1	3	MESNIL LE ROI A.S.		6			
VELIZY ASC	28,0	6	MEZIERES A.J.	17,6	6	CARRIERES GRESILLONS	24,4	6						

Pts = Points de bonus ou de pénalité au classement